

# Club nautique Ichtus

## PV de l'assemblée générale du 26 mars 2010

**Antoine Berthoud**, président, ouvre la séance à 20h05 et accueille les membres présents. Comme il n'y a pas de demande de modification à celui-ci l'ordre du jour est accepté.

### 1. Appel

Chacun s'inscrit sur une feuille de présence et note les éventuels excusés.

- **présents** : Yan Arnold, Marianne Basset, Corsin Battaglia, Marc Bell, Claude Berger, Manon Berger, Antoine Berthoud, Colette Berthoud, Alfredo Carrero, Roger Christen, Virginie Cessa, Tanguy de Francesco, Romain Deléderray, Julien Dodi, Florence Droz, Nicolas Droz, Daniel Favarger, Bastien Friedrich, Léonard Friedrich, Thomas Gahlinger, Olivier Gengenbach, François Guinchard, Mark Haltmeier, Franz Haug, Yannick Heiniger, Jean-Luc Holweger, Thierry Holweger, Marina Kienitz, Claire Magnanelli, Paul Magnanelli, Pierre Meli, Valérie Meylan, Marc Piller, Damien Reymond, Eric Radelfinger, Nicole Radelfinger, Blaise Roudit, Yaëlle Roehrich, Marc Schubert, Patricia Serex, Patrice Stähli, Michel Trevisan, Karin Verrecchia, Romain Voillat, Samuel Winkler, Jonathan Zuercher, Valentin Zwygart,
  
- **excusés** : Olivier Adam, Ghislaine Anfossi, Olivier Amstutz, Serge et Paola Attinger, Grégoire Aubry, Caryl Beljean, Christian Berthoud, André Bärtschi, Noëlle et Yann Bovy, Chantal Christen, Jean-Claude Cléménçon, Nicolas Clottu, Patricia Degoumois, Pierre-Alain Fürst, Yolan Droz, Barbara Fischer, Roland Gentsch, Isabelle et Yves Gury, Stéphane Kobel, Jean Michel, Pierre et Sandrine Minguely, Thomas Monnin, Danièle et Michel Rinaldi, Angelo Robbiani, Eric Simon, Eric von der Weid, Christophe van Dongen, Barbara et Werner Weiss.

### 2. Nomination des scrutateurs

Damien Reymond et Jean-Luc Holweger sont nommés scrutateurs.

### 3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le PV de la dernière assemblée générale était disponible sur le site du club.

**Comme aucune remarque n'est faite, le PV est considéré comme accepté.**

### 4. Rapport du président

**Antoine Berthoud** informe qu'il y a 587 membres familles au 31 décembre 2009. L'on a compté 134 nouveaux membres, 87 démissions et 48 exclusions (non-paiements de la cotisation ou dont on a perdu la trace), donc un effectif stable.

Il y a eu un certain nombre de cours organisés pour les jeunes: planche à voile les mercredi après-midi (8 jeunes dont 5 membres). 20 jeunes à la semaine d'initiation voile et planche à voile en juillet et 4 au mois d'août pour une initiation à la voile.

Bilan général : la maladie de Florence a perturbé un peu le fonctionnement du club, notamment au niveau administratif. C'était également le 100<sup>e</sup> anniversaire de la la SSBL, organisée exceptionnellement avec la traditionnelle rencontre annuelle des sociétés de sauvetage du lac Léman fut une réussite et un week-end sympathique.

Le club Ichtus, avec près de 600 membres est la seule institution sur l'ensemble des rives neuchâteloises qui offre la possibilité de pratiquer des sports nautiques à un tarif aussi bas; Antoine estime que le club devrait recevoir une médaille du Conseil d'Etat neuchâtelois ! Il précise qu'il est fier de présider un club tel que celui-ci, qui peut fonctionner grâce à la bonne volonté de chacun.

Il mentionne également la démission de la commission voile de Daniel Favarger, qui a permis à Ichtus de passer d'un club de copains à un club plus structuré. Il a apporté des solutions toujours efficaces mais parfois difficiles à faire passer. Sans lui, Ichtus aurait couru le risque de foncer dans le mur, et lui doit beaucoup. Il le remercie.

*L'assemblée l'applaudit pour le remercier.*

Ichtus n'en reste pas moins un miracle permanent où il faut balancer sans arrêt entre ambiance décontractée et un peu anarchique et les exigences d'un minimum de discipline, aussi bien pour garantir la sécurité de tous que la pérennité du matériel. C'est le matériel de tous, chacun l'utilise et il espère chacun s'en préoccupe: si un canoë râpe le béton, ce n'est pas celui du club, mais celui de chacun... On y gagnera tous, car on dépensera moins d'argent pour l'entretien. Ce matériel a été complété par quelques textes rébarbatifs comme tous les règlements, qui sont là pour que le matériel soit utilisé de façon optimale, autant pour le matériel lui-même que pour les utilisateurs. Ils seront à disposition sur le site internet d'ici quelques semaines.

Râtelier couvert, en deux mots: il est en voie d'aménagement; il a été possible de négocier des devis de construction métallique qui ont permis d'économiser quelque 30'000 francs.

Le comité est entré en contact avec les autorités de St-Blaise; une première rencontre a été très positive..

Le site Internet va être refait: plusieurs spécialistes vont collaborer et permettront vraisemblablement d'aboutir à un site plus interactif.

A plus long terme, il faudra songer à un nouveau local. L'existant accuse le poids des ans et subit les rigueurs du climat - des solutions existent peut-être du côté de la N5 (à examiner avec la commune de Saint-Blaise).

## 5. Rapport du caissier

**Mark Haltmeier** projette à l'écran l'évolution des soldes annuels. Globalement, chaque année est soldée par un bénéfice. Il rappelle que le but dès 2000 était de mettre 5'000 francs de côté pour la construction du râtelier couvert.

Les comptes 2009 se soldent avec un bénéfice de quelque 10'000 francs.

Dépenses 6 à 7'000 francs. Sur les dernières dix années 70'000 francs ont été thésaurisés dont une bonne partie sera utilisée pour le râtelier couvert et son aménagement intérieur.

Dépense près de 68'000, environ 9'000 francs de plus. L'essentiel (7'700.-) résulte de dépenses en lien avec le râtelier couvert (dépenses ponctuelles) ainsi qu'honoraires d'architecte et d'ingénieur.

Mark présente les graphiques: le gros des recettes provient évidemment des cotisations (merci à ceux qui les paient à temps); le gros des dépenses cette année est le matériel de planche à voile. On observe une légère augmentation sur la part du local qui s'explique par le fait que Mark y a mis, au niveau comptable, les dépenses du râtelier couvert.

## 6. Rapport des vérificateurs de comptes

**Antoine Berthoud** lit la lettre signée par Joëlle Ebiner et Sébastien Fahrni. Ils précisent que le caissier tient les comptes informatiquement avec rigueur. Cependant ils ont remarqué les faits suivants : un ticket de Postomat ne peut tenir lieu de quittance et soulève la question de la vente de matériel (cf. lettre des vérificateurs jointe au présent PV). Comme les comptes sont justes, ils demandent de joindre leur lettre au PV, donnent mandat au comité de trouver une solution aux problèmes soulevés et proposent à l'assemblée générale d'accepter les comptes.

**Antoine Berthoud** procède au vote :

**Au vote, l'assemblée générale donne décharge au caissier.**

**Au vote, l'assemblée générale donne mandat au comité de trouver une solution aux problèmes soulevés par les vérificateurs, à une large majorité.**

**Mark Haltmeier** précise que la vérification des comptes a été particulièrement pointilleuse cette fois-ci. Il explique qu'il y a chaque année un classeur fédéral entier de justificatifs.

Sur 430 écritures, 2 pièces n'avaient pas de justificatif, dont une pour un montant de 1.45 et l'autre de 22.20 pour lesquels des explications ont été données par Nicolas Droz.

Les vérificateurs ont précisé qu'ils préféreraient donner 1'000 francs de plus à Nicolas pour une gestion plus précise. Antoine Berthoud va collaborer avec Nicolas, qui a, par ailleurs, fait des progrès en donnant les quittances classées par mois.

**Antoine Berthoud** précise que Nicolas Droz a beaucoup de talents, mais peu dans le domaine administratif. Les deux vont travailler en binôme sur ce plan.

**Mark Haltmeier** va mettre au point une gestion informatique en ligne qui devrait être plus performante. Par rapport à la vente de matériel, il y a du matériel pour réparer des bateaux, mais également du matériel vendu d'occasion. Nicolas achète aussi à bon prix du matériel (combis, pochettes étanches, etc...) pour les revendre aux membres. Le comité propose de séparer cette caisse de la comptabilité générale du club. En 2009, Nicolas a vendu du matériel d'occasion pour 5'514 francs. Le comité va demander à Nicolas d'être plus rigoureux dans la comptabilité de ces achats-ventes.

**Colette Berthoud** demande si la vente de matériel neuf sert à faire du bénéfice.

**Nicolas Droz** précise qu'il vend avec un léger bénéfice qui sert à l'achat de matériel remis en prêt. L'argent reste dans le club.

## 7. Rapport des responsables du matériel et nomination des responsables de commissions

**Valérie Meylan** (planche à voile) informe que cette année il y a eu un grand coup de balai grâce à la construction du râtelier. Toutes les voiles ont été gréées, et celles qui étaient irréparables, jetées, ainsi que certains flotteurs. Il y aura quelques achats à faire pour renouveler le matériel. Elle invite les membres à en prendre soin !

**Karin Verrecchia** (canoë-kayak) a le projet de vendre certains canoës à coque unique pour les remplacer par des doubles coques. Le canoë 12 places va aller à Venise pour la Voga Longa. Si quelqu'un a envie de participer, il faut s'approcher d'Oliver Adam.

**Corsin Battaglia** (voile) informe qu'il y a eu quelques changements dans les dériveurs : le Hobie Cat 14 a été vendu, et le club vient de recevoir un Dart 20. Actuellement la flotte est en bonne forme et prête pour la saison. Il y a eu 59 introductions dont 39 en catamaran et 20 en dériveur.

**Nicolas Droz** aimerait remercier tous ceux qui s'impliquent et rappelle trois choses:

- Si vous pensez être le dernier, prenez l'habitude de fermer les portes. Si du matos traîne sur la pelouse ou, pire, au bord de l'eau, ou, encore pire, dans l'eau, il faut le rentrer. Il invite les membres à pratiquer l'autodiscipline, et de se faire mutuellement des remarques.

- Les clés du râtelier couvert sont dans une boîte avec un code qui sera donné à ceux qui ont payé leur cotisation.

- Le râtelier a pu se construire grâce à des sponsors, mais si vous en connaissez de nouveaux, il est toujours possible de les solliciter, notamment pour l'aménagement intérieur.

Il rappelle qu'Ichtus cherche toujours des responsables : outils, Piaf, râtelier couvert, des membres prêts à donner des leçons de planche à voile, y compris moniteurs J+S, soit bénévoles, soit rétribués et également des aides moniteurs pour les cours pour les enfants.

Vente de matériel: si quelqu'un veut l'épauler ou le remplacer, c'est volontiers. Il reste l'inventaire à faire...

Nicolas a participé à l'assemblée annuelle de la SSBL. Elle se félicite d'être moins intervenue pour récupérer des membres d'Ichtus, mais a dû intervenir pour un canoë Ichtus en difficulté au large d'Hauterive par forte bise; l'occupante n'avait pas de gilet, s'est montrée désagréable en prétendant vouloir aider un planchiste alors qu'elle-même était incapable de rentrer. Il rappelle que l'équipe d'intervention adore intervenir, mais ce n'est pas une raison pour en abuser ! N'ayons pas peur de faire des mises en garde lorsqu'on voit quelqu'un sortir.

Le sauvetage organisera en 2010 une nouvelle fête, Ichtus pourrait organiser une course de catamaran et / ou de canoë.

**Antoine Berthoud** souligne que la presse fait état de bandes organisées qui volent des moteurs dans les ports. L'épidémie n'a pas encore touché St-Blaise mais les vols sont une réalité - il y a d'autant plus de raisons aujourd'hui qu'hier de fermer les portes à clé.

## **8. Propositions du comité**

### **a) Demande d'un crédit de 25'000 CHF.**

Antoine Berthoud précise que cette année, le comité demande 10'000 francs de plus que la somme habituelle afin de ne pas être coincés pour l'aménagement intérieur du râtelier.

Dans les achats, il y a un Dart 20 en remplacement du Hobie 18 (on cherche sans s'énerver deux coques de Hobie 18 pas pourries).

Le comité propose l'achat de Paddleboard polyvalentes (rame debout dessus avec une longue pagaie). Le fils de Nic a déjà conçu 2 pagaies. Ce matériel, facile et polyvalent entre bien dans l'objectif du club.

Le comité réfléchit à une solution pour que les cours dispensés par Ichtus puissent utiliser un petit bateau moteur.

Le comité se pose aussi la question de savoir s'il ne serait pas judicieux d'investir dans un gril et four solaire et serait intéressé d'avoir l'avis des membres. Il imagine aussi éclairer le râtelier couvert avec du courant solaire.

**Le président** procède au vote sur le crédit global maximal de 25'000 francs.

**Au vote, la demande de crédit de 25'000 francs est acceptée à une large majorité et trois abstentions.**

### **b) Renouvellement du contrat du coordinateur.**

**Antoine Berthoud** estime que chacun n'imagine pas que ce soit possible d'avoir quelqu'un d'autre que Nicolas Droz. Le comité propose de renouveler son contrat et de l'augmenter à 30% au lieu de 20%, d'une part parce que la gestion du club devient plus exigeante, et d'autre part à cause du temps qu'il devra consacrer à l'aménagement du râtelier couvert.

**Au vote le renouvellement du contrat du coordinateur et son augmentation à 30% sont acceptés à l'unanimité.**

*L'assemblée générale applaudit.*

### **c) Rapport sur le fond de solidarité 2009 et fond solidarité 2010**

En 2009, le club a donné 500 francs (donc moins d'1 franc par personne) à l'association Voile sans frontière.

Pour 2010, le comité propose de soutenir EFI, une organisation neuchâteloise qui œuvre sur l'île d'Idjwi sur le lac Kivu (République démocratique du Congo)

Le but est de soutenir la construction d'une bibliothèque. La raison du soutien tient à plusieurs points:

- Le club ichtus est lui même un club formatif.
- Bon nombre de personnes connaissent quelques membres de cette organisation
- EFI, le nom de cet ONG, signifie poisson en bambarra, comme Ichtus en grec.
- La population vit presque exclusivement de la pêche.

Très concrètement, le 10 juillet 2010, en espérant qu'il n'y ait pas trop de vent, dans le cadre d'une grande grillade barbecue que l'entreprise Baxter va organiser, les membres de cette organisation vont faire le service afin de récolter des fonds; les membres d'Ichtus qui le souhaitent peuvent aller donner un coup de main - voir avec Mark.

**Daniel Favarger** est opposé au soutien à des organisations de bienfaisance. Il propose de refuser ce crédit de 500 francs.

**Antoine Berthoud** ne partage pas l'avis de Daniel Favarger. Il estime qu'Ichtus est un club un peu particulier. Le soutien à une ONG comme EFI correspond à l'état d'esprit d'Ichtus.

**Olivier Gengenbach** estime qu'il est beaucoup plus intelligent de soutenir une organisation dont on connaît les membres qu'une grande ONG. De plus, Ichtus a été fondé par l'Eglise, c'est aussi une question de foi que de soutenir les personnes qui sont moins à l'aise que nous.

**Daniel Favarger** estime que la bienfaisance est une question personnelle et regrette qu'Ichtus force des gens qui ne sont pas d'accord à faire de la bienfaisance.

**Antoine Berthoud** rejette le terme "force"; la décision sera prise démocratiquement, à la majorité simple des membres présents

**Jonathan Muster** souhaite que ce don soit attribué à une association active localement.

**Antoine Berthoud** suggère à Jonathan de faire des propositions concrètes pour l'année prochaine.

**Olivier Gengenbach** estime qu'aider une ONG locale correspond bien à Ichtus. Si des membres d'Ichtus connaissent personnellement EFI, ça lui paraît être une garantie suffisante.

**Natacha Nydegger** précise que cela lui est égal quelle organisation le club soutient, mais qu'elle ne veut pas que ce fonds de solidarité disparaisse.

**Roger Christen** propose avec humour de demander à M. Ospel s'il veut participer!

**Alfredo Carrero** relève qu'il ne s'agit même pas d'un franc par membre du club.

**Mark Haltmeier** rappelle que la terre est une petite planète, que tout est globalisé, et que ce qui se passe ailleurs a des impacts ici, notamment sur la problématique de l'asile. Imaginer se déconnecter du monde et vivre paisiblement ici, sans se soucier de ce qui se passe ailleurs est un leurre.

**Antoine Berthoud** procède au vote.

**Au vote, l'attribution du fond de solidarité à l'organisation EFI est acceptée par 29 voix contre 9.**

**Antoine Berthoud** informe l'assemblée générale de l'éventuel engagement d'un civiliste. Il est venu à l'idée d'engager un civiliste à la demande d'un membre qui aurait pu travailler à l'aménagement du râtelier couvert et aider en été. La démarche est en cours, vraisemblablement compromise pour des raisons de pingrerie de canton de Neuchâtel.

Ichtus a besoin d'être reconnue d'utilité publique par le canton pour engager un civiliste. Il paraît évident qu'Ichtus, qui offre de la formation, qui enseigne la solidarité, qui met à disposition des sports nautiques non-motorisés à des tarifs très bas, n'a pas de but lucratif, comme le précisent ses statuts. Mais la reconnaissance d'«utilité publique» dépend du département cantonal des finances, lequel est très restrictif pour la bonne raison qu'une institution d'utilité publique est exonérée d'impôts. Ce qui signifie qu'en cas de don ou de legs, le canton ne toucherait rien - et il a beaucoup de peine à l'admettre... Le comité tiendra les membres au courant de l'évolution par le biais du site internet.

**d) Modifications des statuts et d'un règlement:**

Le comité propose la suppression du statut de membres journaliers qui était un moyen habile de permettre à des groupes de s'initier aux sports nautiques sans louer de matériel. Dans la pratique, c'est compliqué à gérer, ça ne rapporte pas grand chose et ça coûte cher en casse. Le comité n'a toutefois pas renoncé à l'idée que le matériel d'ichtus soit à disposition d'écoles, de groupements, voire de particuliers. La condition est donc de mettre à disposition du matériel mais avec un moniteur au moins, qu'il s'agisse d'un groupe ou d'un particulier.

On donne ainsi la possibilité aux membres d'être moniteur et d'être payé pour cela.

*Mark Haltmeier projette le règlement à l'écran*

**Patricia Serex** demande si le moniteur peut être bénévole ou reverser le montant au club.

**Antoine Berthoud** précise que le principe du club est le bénévolat. On ne peut pas obliger un membre du club à accompagner un groupe. Mais un certain nombre de membres ont des qualifications de moniteurs, et ont envie de faire valoir ces qualifications. Il est normal qu'ils soient payés, dans ce cadre-là exclusivement. Il est bien entendu que l'idée d'ichtus n'est pas que chacun donne des conseils pour 20.- de l'heure. C'est même contraire à l'esprit du club. Mais les groupes extérieurs au club qui veulent des canoës pour 25 personnes devront engager 2 moniteurs. Les prix pourront être adaptés en fonction des moyens qu'ont les institutions.

**François Guinchard** précise que cela ne fait pas son affaire car il prévoyait d'utiliser le canoë 12 places pour une course d'école avec deux classes, et cela va augmenter son budget.

**Antoine Berthoud** répond que le comité est ouvert aux négociations. Ichtus est un club aux règlements précis appliqués avec souplesse ! Par ailleurs, François peut solliciter le comité pour avoir le "tampon moniteur".

**Jean-Luc Holweger** demande qui, dans le cas d'une personne qui vient emprunter du matériel, peut encaisser les sommes prévues et qui va payer le moniteur. Celui qui donne la permission est responsable, mais doit également encaisser. Où alors on nomme un responsable qui encaisse, mais cela signifie qu'il est là tout le temps.

**Antoine Berthoud** précise que pour l'essentiel, cette proposition est prévue pour les écoles, les groupes et les associations. Celui qui prête du matériel du club en prend la responsabilité, et assume la casse: la casco interne ne fonctionnant pas pour les non-membres.

**Jonathan Muster** rappelle que le membre journalier avait été inventé, entre autres, pour ne pas assumer de responsabilité en cas de location. Le fait d'engager un moniteur engage sa responsabilité.

**Antoine Berthoud** précise que si le club impose un moniteur, le groupe s'engage à respecter les instructions du moniteur. La question est de la responsabilité est pertinente et il faut se la poser très rapidement.

**Daniel Favarger** demande quel matériel exactement sera mis à disposition.

**Antoine Berthoud** précise que les kayaks à pédales n'entre pas dans le matériel à prêter. Le travail du moniteur sera également de contrôler le matériel, c'est pourquoi les voiliers peuvent être prêtés.

**Daniel Favarger** demande à l'AG de refuser définitivement toute location de voiliers.

**Antoine Berthoud** reconnaît que les voiliers loués ont parfois été utilisés de manière surprenante, mais s'adjoindre des moniteurs va résoudre en grande partie le problème.

**Daniel Favarger** connaît le scénario: le groupe demande 3 moniteurs qu'on ne trouve pas et les bateaux seront tout de même loués. Il répète qu'on ne loue pas les voiliers. Il précise qu'un règlement clair existe depuis 2008 et cela ne change rien.

**Marianne Basset** estime que l'on ne peut pas voter si on ne connaît pas les enjeux des questions de responsabilité.

**Antoine Berthoud** rappelle que le comité propose de supprimer les membres journaliers, car le système est ingérable. Il estime que le comité peut s'engager à régler rapidement la question de responsabilités. Il propose de procéder au vote en 2 temps, premièrement le vote sur la suppression du statut de membre journalier, puis le règlement proposé. S'il n'est pas accepté, le comité reviendra l'année prochaine avec une autre proposition. Il procède au vote.

**Au vote, la suppression des membres journaliers est acceptée par 32 voix contre 0 et 4 absentes.**

Il procède au vote du règlement annexe corrigé qui prévoit pour l'essentiel de ne mettre à disposition le matériel du club qu'avec l'engagement d'un moniteur:

**Au vote, le règlement annexe D/ Cours tel que proposé par le comité est accepté par 26 voix contre 1 et 15 absentes.**

**Roger Christen** précise que planche à voile s'écrit sans trait d'union et non membre aussi!

La question se pose de savoir si une annexe aux statuts doit être votée à la majorité simple ou à la majorité des 2/3.

**Daniel Favarger** demande que la location des voiliers soit exclue.

**Antoine Berthoud** relève qu'il convient de savoir si une annexe aux statuts doit être votée à la majorité des 2/3.

Une majorité s'élève pour la majorité simple.

**Daniel Favarger** précise que les voiliers demandent plus de moniteurs que des canoës et kayaks. On signe un contrat où l'on prévoit peut-être trois moniteurs que l'on ne trouve pas. S'il n'y a qu'un moniteur, les voiliers sortiront quand même. Il assure qu'il connaît le scénario et pour éviter des locations avec des règlements qui ne sont de toute façon pas appliqués, il propose d'exclure les voiliers.

**Yan Arnold** comprend que Daniel propose au minimum un moniteur par bateau.

**Daniel Favarger** précise qu'il veut exclure la location des voiliers, avec ou sans moniteurs.

**Corsin Battaglia** précise qu'il avait organisé des cours de voile accompagnée pour les membres, il est difficile de trouver des moniteurs. Il suit l'avis de Daniel.

**Jonathan Muster** demande si ce n'est pas possible de prendre une décision suisse et de limiter le nombre et le type d'embarcation à louer.

**Antoine Berthoud** précise qu'il est évident que l'on ne va pas mettre le Boss à disposition. Il admet que cela s'est vu, mais c'est du passé, et on essaie chaque année d'être un peu meilleurs et de moins promettre de choses que l'on ne peut pas tenir. On va adapter le nombre de moniteurs aux bateaux demandés. Les bateaux ne seront pas mis à disposition sans l'avis des responsables.

**François Guinchard** précise que l'on discute sur le fait que l'on estime que le comité va chercher les moniteurs. Il est aussi possible de demander à un moniteur s'il est là pour prendre tel ou tel bateau.

**Yan Arnold** précise qu'Ichtus est un club relativement social et demande pourquoi on exclurait les bateaux si un moniteur est là. S'il n'y a pas de moniteur, le bateau ne sort pas.

**Mark Haltmeier** précise que si les choses n'ont pas fonctionné, c'est aussi parce qu'il y avait un flou. Cela doit changer avec les nouvelles propositions

**Daniel Favarger** estime que le comité en est au point de la commission voile en 2008. Il est sûr que d'ici 2 ans, le comité reviendra sur cette décision.

**Yan Arnold** comprend la remarque générale, mais il précise que l'on vit dans un monde de plus en plus crétinisant, il faut tout régler et décider si untel a le droit ou pas... Il demande quand les gens commenceront à devenir intelligents ? Dans le cadre d'Ichtus, quand un bateau sort, c'est qu'il y a un moniteur avec.

**Antoine Berthoud** rappelle qu'Ichtus a toujours essayé de faire des choses qui paraissaient vouées à l'échec, cela fait 27 ans qu'on se plante théoriquement chaque année, qu'il y a plein de gens qui naviguent à Ichtus et que le club tourne tout de même. Il procède au vote.

**Au vote, les voiliers font partie du matériel en prêt pour les groupes par 16 voix contre 9.**

La problématique de la responsabilité des moniteurs sera étudiée au plus vite.

#### **e) Informations relatives au râtelier couvert:**

Nicolas Droz précise que l'on va commencer l'aménagement. Une commission se penche sur l'aménagement intérieur et toutes les idées sont les bienvenues.

**Mark Haltmeier** précise que les coûts ont pu être maîtrisés. Tous les postes ont pu être diminués, sauf les architectes suite à des demandes supplémentaires. La construction métallique a coûté 25'000 francs de moins que prévu et nous avons une marge positive de 15'000 francs.

## **9. Propositions individuelles**

### **Téléphonie mobile**

M. Meli précise qu'il a travaillé 7 ans chez Orange. Il est membre depuis l'année dernière et a entendu la remarque de Nicolas qui se demandait si on ne pouvait pas téléphoner moins cher. Un club peut faire un contrat d'entreprise, mais chaque membre, a un contrat séparé. En regroupant les abonnements, Ichtus pourrait négocier des contrats individuels intéressants pour ses membres, s'ils sont assez nombreux à s'inscrire Il demande à l'AG de se prononcer sur une question de principe.

**Michel Trevisan** demande ce qu'il se passe si un membre prend un abonnement, et démissionne l'année suivante ?

**Antoine Berthoud** demande ce que cela rapporte au club

**Michel Trevisan** précise que cela rapporte au membre.

**Nicolas Droz** demande si les prix ne sont valables que pour les gros abonnements.

**Yan Arnold** estime que plus il y a d'abonnés, plus les gens téléphonent n'importe comment, et plus il y a des antennes qui pourrissent la vie des gens qui sont à côté.

**Antoine Berthoud** précise que le comité a réfléchi à cette proposition, mais estime que cela n'entre pas dans le rôle du club de promouvoir tel ou tel type de téléphonie mobile. Par contre si un groupe d'utilisateurs souhaite conclure ce type de contrat, le comité est prêt à transmettre l'information aux membres, mais il n'ira pas au delà. A titre très personnel, il a une très grande méfiance quant à l'utilisation du Natel comme élément de secours.

**Pierre Meli** précise que ce type de contrat signifie que le club doit s'engager vis-à-vis de l'opérateur.

**Antoine Berthoud** propose que les membres qui le souhaitent se prononcent. Le comité n'a pas l'intention de s'engager auprès d'un opérateur.

**Yan Arnold** précise que l'on va sur le lac pour avoir la paix !

L'assemblée renonce à voter. Antoine Berthoud remercie Pierre Meli de sa proposition.

### **Organisation de la flotte des voiliers**

**Daniel Favarger** a entendu parler de conception de flotte décidée par la commission voile qui prévoit, notamment, un deuxième Laser II. Il estime que c'est aberrant. Le Laser II navigue peu, on a deux 4,70 dont un a navigué parfois l'année passée, un 4,85 qui navigue quelquefois, donc quatre dériveurs à deux voiles qui naviguent ensemble environ 2 fois moins qu'un Hobie 17 et occupent 4 places à terre. Il estime que l'on n'a pas besoin d'un deuxième Laser II pendant au moins 2 ans. Il peut y avoir un groupe 470, dernièrement le club a reçu un 420 qui est meilleur car il y a de la place pour un gros moniteur. Il propose à l'AG de décider que jusqu'à l'année prochaine le club n'achète que des Laser à 1 voile.

**Antoine Berthoud** précise que le comité demande de rejeter cette proposition. Il n'a pas l'intention d'acheter une série de Laser II, mais il tient à ce que la commission voile garde son autonomie et puisse appliquer la politique qu'elle a choisie: le Laser pour la formation de base et le Laser II pour la formation avec foc et spi.

**Daniel Favarger** comprend bien que l'achat d'un Laser II n'est pas pour tout de suite. Mais il se méfie: Nicolas Droz, il y a 2 jours, lui a demandé de se renseigner sur l'identité d'un propriétaire de Laser II... Il n'y a aucune nécessité d'avoir un Laser II de plus pour la formation et il poursuit en contant ses expériences d'apprenti-navigateur sur un lac en Suisse allemande. Il propose de se limiter à des Laser jusqu'à l'AG prochaine.

**Antoine Berthoud** procède au vote.

### **Au vote, l'assemblée générale refuse l'achat de Laser II en 2010 par 19 voix contre 6.**

**Daniel Favarger** précise que les gens qui ont navigué sur le Twixy le trouvent joli avec les voiles jaunes. Ce catamaran n'est pas si bon marché et il en déconseille l'achat. Les membres de la commission n'ont pas navigué sur le Top Cat du club. Il y a deux membres dans la commission qui sont amoureux du Hobie 1, un bateau périmé depuis au moins 15 ans. La plupart des équipages naviguent à deux donc n'utilisent pas le Top Cat, c'est pourquoi il propose de s'interdire l'achat de catamaran de moins de 15 pieds.

**Antoine Berthoud** précise que le comité et la commission voile sont opposés à ce choix: la commission voile doit rester souveraine dans ses choix parce qu'elle s'est fixée une ligne.

Le comité demande à l'AG de refuser l'interdiction d'achat de catamaran de moins de 15 pieds, ce qui, par ailleurs, n'est pas au programme.

**Alex Bocage** demande si c'est limiter l'achat ou la flotte.

**Daniel Favarger** précise que sa proposition a à voir avec un certain style vertical : le Dart 20 existait sur le marché l'automne passé. Il aurait été possible d'envoyer un courriel à ceux qui font de la voile pour demander ce qu'ils en pensent. Il y a certaines rumeurs sur un certain style de gestion, qui fait que sa proposition n'est pas faite par hasard, car de la part de membres qui n'ont jamais navigué sur le Top Cat, il trouve bizarre le désir d'acheter un Twixy.

**Jonathan Muster** suivait Daniel pour le Laser, mais pour les catamarans, estime qu'il faut laisser à la commission voile la possibilité de gérer la flotte selon la ligne qu'elle s'est fixée pour offrir une palette de bateaux accessibles à tous.

**Antoine Berthoud** ne souhaite pas que la gestion du club soit orientée par des rumeurs. Il a de la peine à encaisser ce genre de remarque. Pour lui, les rumeurs n'existent pas et si elles existent, elles s'arrêtent à l'extérieur de la porte de ce local.

**Daniel Favarger** précise qu'il a dispensé 30 formations, fait passer 9 tests de compétences sur catamaran et qu'il connaît les membres d'Ichtus. Il passe plus de temps à Ichtus que tous les membres de la commission réunis. Il estime connaître les membres du club et leurs besoins et c'est pour cela qu'il estime que le Top Cat est absolument suffisant.

**Antoine Berthoud** procède au vote de la proposition de Daniel Favarger.

**Au vote, l'AG est à égalité.**

**Comme le président doit trancher en cas d'égalité, l'achat éventuel de catamaran de moins de 15 pieds est accepté par 17 voix contre 16.**

## 10. Élection du comité

**Antoine Berthoud** précise que, comme annoncé, Marcel Schöbi cesse son activité au sein du comité. Alfredo Carrero est candidat; Valérie Meylan hésite car elle ne veut pas s'investir si elle ne peut pas tenir ses engagements.

**Yan Arnold** comprend Valérie et lui propose de la remplacer lorsqu'elle ne peut pas participer

**Antoine Berthoud** estime que c'est une très bonne solution de travail en binôme. Il procède à l'élection du binôme Valérie et Yan et d'Alfredo. L'assemblée les élit par applaudissements.

**Daniel Favarger** demande une élection individuelle à main levée.

**Antoine Berthoud** procède aux élections

**Au vote, Alfredo Carrero est élu à l'unanimité**

**Au vote, le binôme Valérie Meylan et Yan Arnold est élu à l'unanimité.**

**Daniel Favarger** demande que l'on procède à la réélection du comité sortant nominativement et pas en bloc.

**Mark Haltmeier** relève que c'est la première fois en 27 ans que l'on procède ainsi... ce qui n'est peut-être pas signe de progrès!

**Daniel Favarger** rappelle que les élections sont individuelles sauf si l'assemblée demande le vote en bloc.

**Claude Berger** précise qu'effectivement si un membre veut des élections individuelles, on est obligé d'y passer.

**Antoine Berthoud** procède à l'élection des membres du comité:

**Florence Droz est réélue à l'unanimité**

**Valentin Zwygart est réélu à l'unanimité moins 1 abstention**

**Mark Haltmeier est réélu à l'unanimité**

**Mark Haltmeier** procède à l'élection d'Antoine Berthoud

**Antoine Berthoud est élu à l'unanimité moins 1 voix.**

**Damien Reymond** demande si on peut voter l'exclusion d'un membre.

**Antoine Berthoud** répond que c'est possible, mais la proposition doit être faite 10 jours avant l'AG.

#### **11. Nomination des vérificateurs de comptes**

Après deux années de vérifications, Joëlle Ebner voit son mandat se terminer.

**Sébastien Fahrni** est nommé pour sa deuxième année.

**Yannick Droval** est nommé deuxième vérificateur.

**Marc Bell** est nommé suppléant.

#### **12. Divers et éventuellement vente aux enchères des objets trouvés au club**

**Tanguy de Francesco**, au nom du NFT, propose Daniel Favarger comme président du club.

**Daniel Favarger** est toujours d'accord de s'investir pour le club, mais étant donné qu'un membre a demandé s'il était possible de voter l'exclusion d'un membre et qu'il s'agissait vraisemblablement de lui, il va s'en tenir là pour l'instant et remercie le NFT de son soutien.

**Antoine Berthoud** répond que c'est dommage que cette proposition vienne dans les divers car on ne peut rien faire à ce stade. Il aurait fallu faire cette proposition lors de l'élection du comité.

Il est 22h44, **le président** clôt la séance et chacun se régale des délicieuses pizzas faites dans la caravane de Claude Berger.

La secrétaire  
Florence Droz

St-Blaise, le 20 avril 2010

## VERIFICATION DES COMPTES 2009

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs

Courant mars le trésorier, Mark Haltmeier, nous a mis à disposition la caisse et les comptes 2009. Nous avons pu à cette occasion constater que les comptes sont tenus informatiquement avec rigueur et nous félicitons le caissier pour ceci.

Cependant, après étude des différentes pièces comptables, nous avons pu nous rendre compte des problèmes suivants :

- Un ticket de retrait de bancomat ne peut en aucun cas être une pièce comptable malgré le fait qu'une justification soit inscrite sur cette pièce (nous en avons trouvé au moins deux).
- Nous avons pointé des achats de matériel destiné à être vendu (exemple housse de natel), mais nous n'avons trouvé aucune contrepartie spécifique ainsi qu'un éventuel bénéfice.

Ce ne sont que quelques exemples mais en poussant plus à fond le contrôle, nous sommes sûrs que nous trouverions d'autres cas.

C'est pourquoi nous demandons dorénavant au comité d'être intransigeant avec les retraits à différents bancomat ou postomat, chaque retrait devra être spécifié avec son ticket de caisse de la raison sociale précisant l'achat.

Le comité devra mettre en place une procédure afin de retrouver la trace du matériel acheté qui est destiné uniquement à la vente, ou alors arrêter cette méthode.

Afin de ne pas entraver la bonne marche du club et vu que les sommes indiquées dans les comptes sont justes, nous demandons à l'Assemblée Générale de décharger le trésorier et de donner mandat au comité d'apporter des solutions et ceci déjà pour l'année 2010.

De plus, afin de garder une trace de notre intervention, nous vous prions d'annexer ce document au procès verbal 2010.

Joelle Ebner

Sébastien Fahrni